

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2005 - Convocation du 24/03/2005
Compte rendu affiché le : 08/04/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	22

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; Mme BROSSARD; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET

Absents représentés : M. CHRETIN (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. MEYER (pouvoir à M. POINT)

Absents excusés : Mme BERRA; M. FERNANDES

Absents : M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Bilan politique foncière 2004

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation dans son article L 2240-1 de dresser, par délibération, chaque année le bilan des acquisitions ou des cessions foncières pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Cette information doit, par ailleurs, être annexée au compte administratif de la commune.

Cette obligation légale permet à l'assemblée d'apprécier la politique immobilière menée par la collectivité et d'obtenir, année par année, un bilan de l'évolution de son patrimoine.

Bien qu'aucun mouvement foncier n'ait été recensé en 2004, la formalité décrite plus haut s'impose dans toutes circonstances.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du bilan foncier 2004 qui s'établit sans acquisitions ni cessions de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **PREND acte du bilan de la politique foncière de la commune en 2004, bilan n'ayant enregistré aucun mouvement**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 31 mars 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 8/04/2005
Publication ou affichage du 08/04/2005
Paul LAFFLY,
Maire.